

Conseil communautaire du Jeudi 11 juillet 2019

DELIBERATION N° 2019-CC-4S-DBR-29

Approbation du Budget Primitif de l'Office du Tourisme Intercommunal de la CARL

Saint-François, l'an deux mille dix-neuf, le 11 Juillet,
Sur Convocation en date du 05 Juillet 2019

Sous la Présidence de Monsieur Christian BAPTISTE

M. Jocelyn CUIRASSIER ayant été désigné secrétaire de séance,

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil communautaire : 42

Conseillers présents : 22

Conseillers représentés : 6

PRESENTS : MM. Christian BAPTISTE - Jean-Claude PIOCHE – Jocelyn CUIRASSIER - Teddy MARY - Solaire COCO - Mmes Lydie PAVIOT ép. SELLIN - Marie-Flore DESIREE - Paulette LAPIN - MM. Christian THENARD - Jean-Claude CHRISTOPHE - Mme Nadia CELINI - M. José SEVERIEN – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN - Mme Maguy THOMAR - M. Lucien GALVANI - Mmes Michelle MAXO - Valérie HUGUES - MM. Duniere AGLAS - Jean DAIJARDIN - Mme Christiane CLARA ép. DELANNAY – M. René NOEL.

EXCUSES : MM. Jean-Pierre DUPONT - Laurent BERNIER – Francis BAPTISTE (Procuration à Dunière AGLAS) - Philippe TROUPE (Procuration à Christian BAPTISTE) - Mmes Ghislaine GISORS - Roberte MERI - M. Cédric CORNET - Mmes Liliane MONTOUT - Sylvia LAPTES (Procuration à Valérie HUGUES) – Olivia JEAN ép. RAMOUTAR BADAL - Mariette MANDRET (Procuration à Lucien GALVANI) - M. Eric LATCHOUMANIN (Procuration à Michelle MAXO) – Mmes Yvanne CHELAMIE ép. LOSBAR (Procuration à Lydie PAVIOT ép. SELLIN) - Nathalie CHOURO ép. BRACAT - MM. Raymond PARSHAD - Jean-Luc PERIAN – Mme Cynthia DINANE.

ABSENTS : Mmes Alix OURTOU ép. HUYGHUES BEAUFOND - Diana PERRAN – M. Jean FAHRASMANE.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 2221-5 et L. 2312-1 ;

Vu le Code du Tourisme et son article R133-15

Vu le vote du budget primitif 2019 par le comité de direction de l'Office du Tourisme Intercommunal en date du 11 avril 2019 ;

Vu le courrier de saisine du Président de l'OTI en date du 19 juin 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Ressources Humaines du 7 mai 2019 ;

Entendu le rapport de M. Christian BAPTISTE et après en avoir débattu,

Par 26 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions, la majorité requise des suffrages étant atteinte,

DELIBERE

ARTICLE 1^{er} : Approuve par chapitre puis dans sa globalité, le budget primitif de l'Office de Tourisme Intercommunal 2019 de la manière suivante ;

Les recettes d'exploitation se répartissent comme suit :

Recette d'exploitation		
Chapitre		Montant en €
75	Autres produits de gestion courante	1 200 000,00
TOTAL des recettes d'exploitation		1 200 000,00

Les dépenses d'exploitation se répartissent comme suit :

Dépenses d'exploitation		
Chapitre		Montant en €
011	Charges à caractère général	211 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	774 500,00
67	Charges exceptionnelles	176 000,00
023	Virement à la section d'investissement	30 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	8 500,00
TOTAL des dépenses d'exploitation		1 200 000,00

Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Recettes d'investissement		
Chapitre		Montant en €
021	Virement de la section d'exploitation	30 000,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	8 500,00
TOTAL des recettes d'investissement		38 500,00

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Dépenses d'investissement		
Chapitre		Montant en €
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00
21	Immobilisations corporelles	35 500,00
TOTAL des dépenses d'investissement		38 500,00

ARTICLE 2 : Approuve le budget primitif 2019 de l'Office du Tourisme Intercommunal conformément au tableau suivant :

**Communauté d'agglomération
La Riviera du Levant**

Envoyé en préfecture le 01/08/2019
Reçu en préfecture le 01/08/2019
Affiché le 
ID : 971-200041507-20190711-2019CC4SDBR29-DE

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 200 000 €	1 200 000 €
Investissement	38 500 €	38 500 €
TOTAL	1 238 000 €	1 238 000 €

Le projet de budget est approuvé en équilibre, le total des dépenses étant égal au total des recettes.

Annexes :

- *PV du CODIR de l'OTI*
- *BP 2019 de l'OTI*

**Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le,**

**Et publication ou notification
le,**

Fait et délibéré le 11 Juillet 2019

**Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération la Riviera du Levant**

Pour le Président empêché


Christian BAPTISTE

